

L'ORGANISATION DES ARCHIVES DE PARIS

Le mot Archives désigne un bâtiment et un service administratif. Il prend une majuscule.
Le mot archive désigne aussi un document. Il s'écrit alors sans majuscule.

Des Archives de la Seine aux Archives de Paris

- **En 1796**, une loi établit la création d'un service d'archives dans chaque département français. Paris a alors un statut particulier : c'est à la fois la capitale de la France et le chef-lieu du département de la Seine qui comprend Paris et les villes l'entourant dans un rayon de 12 km.
- **En 1860**, la capitale s'agrandit en englobant les communes alentours (Montmartre, Belleville, Passy...). Le nombre d'arrondissements passe de 12 à 20. Tous les registres paroissiaux et d'état civil sont alors rassemblés à l'Hôtel de ville de Paris.
- Pendant la **Commune de Paris en 1871**, l'incendie de l'Hôtel de Ville déclenché le 24 mai détruit une grande partie de ces registres ainsi que d'autres archives. Lors des reconstructions de la fin du XIX^e siècle, un bâtiment est spécialement construit sur le quai Henri IV, pour recevoir les archives préservées et à venir.
- **En 1964**, la création de sept nouveaux départements en Île-de-France change le statut de Paris, qui devient à la fois ville et département. On ne parle plus du département de la Seine mais de Paris.
- **Depuis 1990**, les Archives de Paris ont quitté le quai Henri IV, devenu trop petit, pour un nouveau bâtiment situé Porte des Lilas. Certains documents sont par ailleurs conservés dans deux sites annexes en banlieue. Au total, 81 km linéaires de rayonnages sont dédiés à la conservation des documents.

Le contenu des Archives de Paris

Les documents conservés par les Archives sont de natures variées : actes d'état civil, dossiers, administratifs, listes d'électeurs, décisions de justice, rapports de police, permis de construire, affiches administratives et commerciales, papiers familiaux, gravures, plans, photographies, objets, cartes postales, journaux...

La majorité des documents conservés aux Archives de Paris date de la fin du XIX^e et du XX^e siècle, même si le plus ancien document remonte à 1112.

Les missions des Archives

Les missions des Archives sont définies par le Code du Patrimoine :

« La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et justification des droits des personnes [...] que pour la documentation historique de la recherche » (Livre II, art. L 211- 2).

Les missions des Archives de Paris sont ainsi de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives versées par les administrations parisiennes (préfecture, palais de Justice, Ville de Paris, établissements scolaires, etc.).

Elles reçoivent environ 2 km linéaires* de documents par an.

Le public des Archives

Le public des Archives (plus de 7 000 lecteurs inscrits) est varié. On y vient pour faire de la généalogie, pour se procurer des preuves administratives ou pour faire des recherches historiques en analysant des documents originaux.

Chaque année, plus de 45 000 documents originaux sont communiqués en salle de lecture et plus de 92 millions de pages sont vues sur le site Internet des Archives de Paris.

Les règles de communication des archives publiques

Les archives publiques sont par principe librement consultables par tous les citoyens. Cependant, ce principe est parfois limité. Certains documents d'archives peuvent porter atteinte à la sécurité publique, dévoiler des secrets protégés, ou mettre en cause des personnes identifiables. Alors, leur communication est soumise à un délai.

Pour protéger la vie privée des personnes par exemple, certains documents ne sont communicables que 50 ans après leur création. S'ils contiennent des informations médicales sur une personne, ce délai s'étend même jusqu'à 120 ans à partir de sa date de naissance.

Ces délais peuvent cependant être raccourcis en formulant une demande de dérogation.

Le classement

Tous les documents d'archives sont cotés, c'est à dire qu'on leur donne une référence unique (combinaison de chiffres et de lettres) de façon à pouvoir les identifier et les retrouver.

Il existe un cadre de classement commun à tous les services d'archives départementales et à tous les services d'archives municipales. Aux Archives de Paris, à la fois départementales et municipales, il y a cependant une particularité : chaque cote est précédée soit de la lettre D (si le document provient du département), soit de la lettre V (s'il provient de la ville). Par exemple, les recensements de population sont cotés D2M8.

Les archives depuis le 10 juillet 1940 : la série W

En 1979, il a été décidé que tous les documents créés à partir de 1940 seraient cotés dans une seule série chronologique, avec la lettre W. La cote 24W correspond par exemple au 24^e versement de documents aux Archives de Paris depuis 1979.

Pour pouvoir retrouver plus facilement les documents, les archivistes établissent des index thématiques, chronologiques et selon l'origine des fonds : les instruments de recherche. Il existe aussi un logiciel informatique spécialisé en archives, qui aide beaucoup à la gestion des documents.

*Un mètre linéaire = une tablette d'étagère de stockage d'archives, longue de 1 mètre.

QUESTIONNAIRE

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

1. De quoi parle-t-on ?

Les **Archives** sont : _____

Le mot **archive** désigne : _____

2. Les Archives de Paris

- Où se trouve le bâtiment des Archives de Paris ? _____

- D'où viennent principalement les fonds conservés aux Archives de Paris ? _____

- De quelle époque date la majorité des documents ? _____

- De quand date le plus ancien document conservé aux Archives de Paris ? _____

- Combien de km linéaires d'étagères sont utilisés pour la conservation des documents ? _____

3. Le public des Archives

Complétez les phrases ci-dessous à l'aide du document de présentation et de vos analyses personnelles.

Le public vient aux Archives pour se procurer des _____ valables devant les administrations et les tribunaux (10% des communications de documents).

La majorité du public (65% des communications de documents) recherche des traces de leur famille. Il vient pour faire de la _____.

Pourquoi ? Lors de démarches administratives, il faut souvent fournir des copies de documents originaux (actes de naissance, de mariage, de divorce, etc.) qui sont conservés aux Archives.

Pourquoi ? _____

Les historiens, étudiants et chercheurs (25% des communications) viennent pour

Pourquoi ?

4. Un vocabulaire précis

Voici plusieurs mots utilisés par les agents des Archives. Reliez chaque mot à sa définition.

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1. Un magasin | a) Livre contenant des descriptions et analyses des documents d'un fonds ou d'une série d'archives. |
| 2. Une cote | b) Ensemble de documents de toute nature (photographie, texte, dessin, plan...) réunis par une personne ou un service et transmis aux Archives. |
| 3. Un fonds | c) Combinaison de chiffres et de lettres qui permet d'identifier chaque carton ou registre. |
| 4. Un instrument de recherche | d) Salle où l'on conserve les documents d'archives. |

5. Le travail des archivistes

Les conservateurs du patrimoine, archivistes et magasiniers des Archives s'occupent des documents. Pour comprendre leur travail, complétez les phrases ci-dessous avec les mots suivants :

SALLE DE LECTURE

REÇOIVENT

MAGASINS

COTE

- Ils collectent les documents qui sont versés, c'est-à-dire qu'ils les _____
- Ils les conservent dans des salles spécialisées qu'on appelle les _____
- Ils leurs donnent une référence unique qu'on appelle une _____
- Ils les communiquent au public qui vient dans la _____

6. Un lieu aux Archives

D'après les questions auxquelles vous venez de répondre, identifiez ce lieu, coeur des Archives et interdit au public :



CORRIGÉ DU QUESTIONNAIRE

1. De quoi parle-t-on ?

Les Archives sont : **un bâtiment et un service administratif.**

Le mot archive désigne : **un document, il s'écrit sans majuscule.**

2. Les Archives de Paris

- Où se trouve le bâtiment des Archives de Paris ? **À la Porte des Lilas.**
- D'où viennent principalement les fonds conservés aux Archives de Paris ? **Des services de la ville et du département de Paris.**
- De quelle époque date la majorité des documents ? **Des XIX^e et XX^e siècles.**
- De quand date le plus ancien document conservé aux Archives de Paris ? **1112.**
- Combien de km linéaires d'étagères sont utilisés pour la conservation des documents ? **81.**

3. Le public des Archives

- Le public vient aux Archives pour se procurer des **preuves** valables devant les administrations et les tribunaux (10% des communications de documents).

- La majorité du public recherche des traces de leur famille. Il vient pour faire de la **généalogie.**

À votre avis pourquoi : **Cela permet à chacun de faire partie de l'Histoire en retrouvant des ancêtres, mais aussi de savoir à quelle période la famille est arrivée à Paris (exode rural ou immigration). Pour les professionnels comme les notaires par exemple, cela permet de retrouver des héritiers lors d'une succession.**

- Les historiens, étudiants et chercheurs y viennent aussi pour faire des **recherches historiques.**

À votre avis pourquoi : **Les documents d'archives sont des documents originaux. Ils n'ont pas encore été étudiés et analysés. Ce sont des « sources premières de l'histoire », que les chercheurs et les historiens analysent.**

4. Un vocabulaire précis

1b ; 2d ; 3e ; 4a ; 5c

5. Le travail des archivistes

- Ils collectent les documents qui sont versés, c'est-à-dire qu'ils les **reçoivent.**
- Ils les conservent dans des salles spécialisées qu'on appelle les **magasins.**
- Ils leur donnent une référence unique qu'on appelle une **cote.**
- Ils les communiquent au public qui vient dans la **salle de lecture.**

6. Un lieu aux Archives

Il s'agit d'un magasin.